

BULLETIN D'INFORMATION PUBLIE PAR LA MUNICIPALITE DE SAINT-AUBERT

14, rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) GOR 2RO - Tél.:(418)598-3368 - Téléc.:(418)598-3369

28 juin 2011

Volume 20 numéro 5

CUEILLETTE DES ORDURES VOLUMINEUSES – LAC TROIS-SAUMONS

La cueillette des **ORDURES VOLUMINEUSES** pour le secteur du lac Trois-Saumons aura lieu **LE MARDI 5 JUILLET PROCHAIN.**

Cette cueillette s'effectuera de porte à porte.

Les ordures volumineuses telles que électroménagers et autres rebuts ferreux, meubles, matelas sont acceptées.

Les matériaux de construction et les pneus ne sont pas considérés comme des ordures volumineuses et ne seront pas recueillis.

Pour toute interrogation, nous contacter au 418-598-3368.

FEU À CIEL OUVERT

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu de la réglementation municipale, il est interdit, sur l'ensemble du territoire de la municipalité, de faire un feu à ciel ouvert et ce, même dans un endroit privé . Seuls sont autorisés les feux de bois allumés dans un foyer fabriqué par une entreprise reconnue, vendu dans les quincailleries ou les magasins spécialisés, ou fabriqué sur place, et de manière telle que les étincelles ne puissent s'échapper soit par la cheminée, soit par la porte d'alimentation du bois, soit par les côtés.

Soyez également avisés qu'en vertu du règlement sur la qualité de l'atmosphère du ministère de l'Environnement, il est interdit d'effectuer du brûlage à ciel ouvert de tous genres de matériaux tels rebuts de construction, à l'exception de branches et de feuilles. Dans tous les cas de brûlage de branches et de feuilles, vous devez avoir en votre possession un permis de brûlage émis par le directeur du service incendie, Monsieur Steeve Saint-Pierre. Vous pouvez le rejoindre, au numéro 418-291-2791 ou 418-598-2350.

Au cours des prochaines semaines, des panneaux d'information seront installés à chacun des trois accès au lac Trois-Saumons afin de renseigner quotidiennement les villégiateurs sur l'indice d'inflammabilité et/ou de l'interdiction de faire des feux de toutes natures.

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES – CJS 2011 « LE P'TIT COUP DE POUCE »

Pour sa douzième année consécutive, la Coopérative Jeunesse de services «Le P'tit coup de pouce» de Saint-Aubert/Saint-Jean-Port-Joli est de nouveau en service.

Les jeunes sont motivés et gonflés à bloc pour travailler et n'attendent que votre appel. Ce groupe est constitué de jeunes dynamiques de notre région en mesure de réaliser vos divers travaux pour vous permettre de profiter de l'été.

Pour plus d'informations ou pour demander nos services, n'hésitez pas à nous contacter au 418-358-0633 ou à venir nous rencontrer au 14, rue des Loisirs à Saint-Aubert.

Audrey Lizotte
Animatrice CJS

GARAGES TEMPORAIRES

Veuillez noter que la présence de tout garage temporaire de toile ou autres matériaux est interdite, sur tout le territoire de la municipalité, entre le 1er octobre et le 1er juin de chaque année. Cette interdiction vise également la structure tubulaire de tout garage de toile.

SYSTÈME D'ALARME

En vertu du règlement # 402-2011 relatif aux systèmes d'alarme, toute installation ou modification apportée au système d'alarme d'une résidence permanente ou saisonnière doit faire l'objet d'un permis émis par la municipalité.

INFO-BIBLIO

Veillez noter que durant la période estivale, la bibliothèque Charles-É. Harpe sera fermée du 1er juillet au 30 juillet 2011 inclusivement. Le service reprendra mardi le 2 août, selon l'horaire régulier.

Nous vous souhaitons, à tous et à toutes, de belles vacances et un été rempli de soleil.

Les membres du Comité de la bibliothèque Charles-É. Harpe, par Jocelyne Gamache, responsable

ENSEMENCEMENT DU LAC TROIS-SAUMONS

Pour la troisième année consécutive, le Club des résidents du lac Trois-Saumons a procédé à l'ensemencement de truites «moulac», un poisson issu du croisement entre une truite grise et mouchetée : 2 500 truites «moulac» mesurant entre 6 et 10 pouces ont été introduites dans le lac à trois endroits.

Si vous êtes intéressés à contribuer monétairement aux efforts que nous continuons à faire pour la qualité de la pêche au lac, vous pouvez communiquer avec les deux responsables du projet.

Monsieur Duane Blair 598-1989 Monsieur Julien Moreau 598-6578

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLUB DES RÉSIDENTS DU LAC TROIS-SAUMONS

L'assemblée générale annuelle du Club des résidents du lac Trois-Saumons aura lieu le 2 juillet 2011 à 9h00 à la chapelle St-Jean-Baptiste. À cette occasion, un projet de règlements sera proposé. Les membres devront se prononcer également sur la propriété et la gestion du barrage. Vous pouvez le consulter sur le site internet du Club des résidents du lac Trois-Saumons : <http://lac3saumons.com>

IMPORTANT : Le Club des résidents veille à maintenir la qualité de vie des gens autour du lac, donc il est de notre devoir d'en faire partie. Des cartes de membres seront en vente le matin de l'assemblée pour vous permettre d'exprimer votre opinion afin de jouir au maximum du lac Trois-Saumons.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture des procédures de l'assemblée;
3. Lecture de l'avis de convocation;
4. Lecture de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2010;
6. Rapport de la présidente;
7. Présentation des états financiers 2010-2011;
8. Rapport des comités :
 - a) gestion et propriété du barrage (consultation et vote);
 - b) descente du lac et ski de fond;
 - c) huchard et bottin;
 - d) tournoi de golf;
 - e) projet environnemental;
 - f) barrage;
 - g) journée sportive;
9. Présentation d'un projet de règlements pour le Club des résidents;
10. Ratification des actes des administrateurs;
11. Mot du maire de Saint-Aubert;
12. Mot du représentant du Camp école Trois-Saumons;
13. Discussion sur les statuts du Club;
14. Période de questions;
15. Élection des administrateurs :
 - a) nomination du président d'élection;
 - b) nomination du secrétaire d'élection;
 - c) mise en nomination (proposition seule)
 - d) mise en place des administrateurs élus;
16. Levée de l'assemblée.

Merci à tous de votre présence.